



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des assistants de régulation médicale

Question écrite n° 26576

Texte de la question

Mme Annie Genevard interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la situation des assistants de régulation médicale (ARM) actuellement en formation. À l'automne 2019, et pour la première fois dans l'histoire du SAMU, une formation diplômante pour les ARM a été instaurée. D'une durée de dix mois, elle est dispensée au sein de dix centres répartis sur l'ensemble du territoire. Le personnel actuellement en poste devra quant à lui se former obligatoirement d'ici à 2026. Cette formation a été rendue indispensable au vu des nombreux incidents ayant émaillé la vie de l'institution, et notamment suite à la médiatique affaire « Musenga », cette jeune femme qui avait appelé le SAMU à plusieurs reprises pour des douleurs abdominales sévères mais qui n'avait pas été prise au sérieux par l'assistante de régulation. Cette dernière n'avait alors pas pris la peine de transférer l'appel à un médecin régulateur pourtant seul décisionnaire au sein du centre de réception et de régulation des appels (CRRRA). Naomie est décédée quelques heures après avoir été admise à l'hôpital. La professionnalisation des ARM intervient pour répondre à ces défaillances ainsi qu'à la défiance du grand public pour cette institution ô combien indispensable qu'est le SAMU. Néanmoins, les services d'aide médicale urgente font face à un manque d'effectifs criant et ne peuvent se permettre de patienter dix mois le temps que les élèves soient opérationnels. Par conséquent, ils continuent de recruter des personnels non formés et non diplômés en contrat à durée déterminée renouvelable. La formation n'étant pas rémunérée, les élèves vivront pour la majorité d'entre eux une année financièrement délicate. Leur engagement est entier et tous sont désireux de mettre leurs futurs acquis au service des différents SAMU. Ils doivent pouvoir bénéficier d'une situation professionnelle pérenne à l'issue de ces dix mois. Comment pourrait-on justifier que leur diplôme ne constitue pas une plus-value vis-à-vis des ARM qui n'en sont pas titulaires ? Il en va d'ailleurs de la continuité de ce service public si particulier. Les CRRRA sont en perpétuel renouvellement de personnels et peinent à fidéliser leurs agents. En rendant obligatoire la diplomation d'ici à 2026, il faudra impérativement rendre la profession plus attractive pour limiter les départs intempestifs des ARM. Aussi, elle souhaiterait connaître les mesures qui seront prises pour assurer aux futurs ARM diplômés un statut plus avantageux que celui auquel sont soumis les personnels recrutés et formés insuffisamment (CDI ou stagiarisation à l'issue de la formation).

Données clés

Auteur : [Mme Annie Genevard](#)

Circonscription : Doubs (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26576

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2020](#), page 1010

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)